



Réunion du CA – 23 février 2024

Présents | Christelle, Laure, Laurence, Marion

Observatrice | Anne-Sophie G.

Excusées | Armelle, Sophie

Durée | 2,45 h

Adhésions

Renouvellement de cotisation : Laure vient d'envoyer un rappel, ne remettons pas à avril ce qu'on peut faire en mars !

Au 23 février : 108 adhérents, 29 débutants, 76 confirmés, 3 bienfaiteurs.

Parmi les débutants, nous avons la joie d'accueillir un correcteur camerounais.

— « Rejoindre les rangs de l'ACLFP, c'est une coupe du monde remportée, pour moi. Et j'en tire déjà les bénéfices ! Vous avez des outils riches. Merci encore. » (Jean Christian)

(Les associations Arci, AST et ACLFP se sont entendues pour lui offrir un *Guide du typographe* en geste amical de soutien dans son effort d'apprentissage du métier de correcteur.)

— Je vous remercie pour vos messages et comptes rendus, lus attentivement. J'admire votre dynamisme ainsi que votre prose ! N'ayant pas démarré de travail de correction à proprement parler, [...] je me suis interrogée sur le renouvellement de mon adhésion. Il me semble toutefois important de soutenir l'ACLFP et les personnes qui se démènent, comme vous, pour défendre la profession de correcteur et les professionnels du livre en général. Je réitère donc. (Hélène P.)

Armelle et Laure ont traité une volée de candidatures aux dossiers incomplets ou au profil atypique avec expérience par les pairs, formation faible compensée par l'expérience...

Nous constatons que certains débutants se sont autoproclamés confirmés au bout de trois ans d'activité ; pourtant à l'admission il est clairement stipulé qu'il leur faudra démontrer leurs trois années d'exercice avant de basculer. D'autres, souhaitant basculer vers le statut de confirmés, ne facturent pas comme le code de déontologie le voudrait. Même si ce code n'indique pas de tarif précis, il nous paraît à tout le moins anormal qu'après trois années d'exercice, certains membres facturent moins qu'un Smic – net des charges et des frais payés par un indépendant. Laure et Armelle ont donc encouragé certains débutants à persister une année de plus en débutants. Le message a été entendu.

Le pied des messages adressés aux candidats admis s'est enrichi des éléments suivants aux débutants :

— L'ACLFP est une association de correcteurs professionnels en exercice. La qualité de membre « débutant » se perd au bout de trois ans, **à moins que vous ne soyez en mesure de démontrer que vous êtes en exercice et facturant des tarifs cohérents avec ceux pratiqués dans le milieu et donc avec le code de déontologie**. Nous vous encourageons à passer à la cotisation « membre confirmé » dès que vous pourrez justifier d'un exercice professionnel suffisamment actif après trois années.

L'ACLF encourage vivement à employer le vocabulaire du métier dans les devis et factures ainsi qu'à indiquer le nombre de signes (espaces comprises) corrigés ; l'idée consiste à harmoniser ce qui qualifie la profession dans ses pratiques et la concurrence.

Nous déconseillons vivement les termes « correction simple, approfondie », etc. En correction, il y a des étapes bien identifiées et il est conseillé que tous les professionnels emploient la même terminologie. Dans cet esprit, nous vous renvoyons à la page du site « Métier » consacrée à la description du métier, ses cadences horaires et au vocabulaire du métier que nous vous conseillons d'employer, ainsi qu'aux fiches pratiques conçues par le CA et hébergées dans la boîte à outils.

Vie de l'association

Réactions au dernier CR du CA du 12 janvier 2024

17 messages reçus.

— Je vois que l'ACLF rayonne petit à petit à travers le monde : après la France, la Suisse et la Belgique... peut-être un nouveau membre camerounais. Vive la francophonie ! (Cécile V.)

— Merci beaucoup pour ce nouveau compte rendu, que j'ai lu comme toujours avec grand intérêt car il témoigne de la vitalité et des nombreux axes de travail de l'association (communication, mise à jour du site, réflexion sur l'IA, etc.). Merci au CA pour tout le travail accompli ! (Audrey G.)

— [...] les initiatives et formations/webinaires. Une mine cette association ! (Adèle)

— [...] et je mesure le privilège que nous avons d'avoir une poignée de supercollègues qui se décarcassent pour la faire vivre ! (Oubli de noter le prénom).

Assemblée générale 2024

La date de l'AG a été communiquée par courriel entre le 15 et le 18 janvier. Beaucoup de tracas avec la messagerie qui a refoulé bon nombre de mails déclarés comme démoniaques. Comme toujours, le plus long est de poser le diagnostic : histoire de zone DNS afférente au nom de domaine.

La date arrêtée est le samedi 16 mars à 10 h, en télé-truc. Le CA se réjouirait de vous voir y assister.

Bis repetita placent : il faudra être à jour de la cotisation 2024 pour pouvoir voter – ou envoyer un pouvoir par mail.

Toute candidature au CA (moussaillons débutants inclus) sera la bienvenue.

Typotes

Toulouse, le 16 janvier | 4 présents

Un déjeuner a eu lieu le mardi 16 janvier bar-restaurant Au Gai Pêcheur avec 3 correctrices de Toulouse et 1 de Montauban. Sophie F. résume : Parmi les sujets évoqués, le portage salarial, les cadences et tarifs, le fait qu'il n'y ait pas de négociation possible avec la plupart des éditeurs, le syndrome de l'imposteur, la solitude perturbante, le rythme de travail irrégulier, les plannings intenables, les inquiétudes par rapport à l'intelligence artificielle... Dans les fiertés, Céline D. note que la correction est une « école de l'humilité », et que « quand on ne nous dit rien, c'est que tout va bien », Céline L. a beaucoup apprécié les remerciements de l'auteur ou éditeur qui considère que ses corrections sont « fines et sensibles »...

Télé- typote

Si faute de pouvoir vous rencontrer vous souhaitez en proposer un à distance, l'ACLF peut vous fournir un lien de connexion Webex : nous avons un abonnement.

Des typotes s'organisent par le biais du forum

Un groupe WhatsApp s'est créé « sur » Paris et s'est déjà rencontré une fois : 7 ou 8 personnes étaient présentes (sur 13).

Formalités administratives

Demande de subvention auprès de la DRAC

Marion a bouclé le document « Note d'intention ». Envoyé le 27 janvier, avec le compte rendu d'activité et financier de l'année 2023 supervisé par Laure. Le 4 mars, ce sera au tour du dossier de demande de subvention avec lettre de motivation (eh oui). Le formulaire mesure 10 pages (eh oui).

Visibilité de l'ACLF

Auprès des éditeurs

Marion a expédié une note présentant l'ACLF aux collectifs d'éditeurs qu'elle avait répertoriés au préalable : par mail et parfois par courrier (avec flyer ACLF). Beaucoup de réponses individuelles (eh oui).

L'Aéna (Nouvelle-Aquitaine) : 59 éditeurs ; Les Éditeurs des Hauts-de-France : 55 éditeurs ; l'Ameb (Bretagne) : 28 éditeurs ; Coll.Libris (Pays de la Loire) : 47 éditeurs ; l'Eira (Rhône-Alpes) : 30 éditeurs ; Géants!! (Hauts-de-France jeunesse) : 17 éditeurs ; Éditeurs du Sud : 29 éditeurs : soit un total de 235 éditeurs informés.

☛ La CIL (confédération interprofessionnelle du livre) Grand Est recommande aux adhérents de l'ACLF en région de s'inscrire sur leur annuaire (Portail Livr'Est).

Au loin

Message en provenance d'Iran reçu le 14 janvier

« Je viens de lire votre entretien avec la radio culture* à l'occasion de créer votre association. [...] moi aussi, je suis correctrice en Iran et je fais partie de l'association des correcteurs de la langue farsi ou persan. Et à l'occasion de la journée des correcteurs, on cherche de savoir sur la situation de ce métier presque dans le monde entier. Ce sera 11 bahman à savoir 31 janvier. Ce jour c'est l'anniversaire d'un grand correcteur et traducteur iranien, Ahmad Samii Gilani. En effet on l'appelait le père de la correction moderne en Iran. »

* <https://www.radiofrance.fr/franceculture/correcteur-une-association-souligne-les-qualites-du-metier-pour-le-sauver-5456208>

Site Internet

Le mode d'emploi de la connexion à la toute nouvelle boîte à outils réservée aux adhérents, rédigé par Sophie, gît sur le forum.

<https://www.associationdescorrecteurs.fr/forum/fonctionnalites-du-site-et-du-forum/connexion-boite-a-outils-reservee-aux-adherents/>

Annuaire

Si vous avez une fiche annuaire, vérifiez les liens externes. Si un lien est défectueux, dans l'interface de gestion de la fiche annuaire, complétez les liens incorrects, ils doivent commencer par : <https://www>

Voir le forum pour explications détaillées. En cas de difficulté persistante, merci d'épargner Armelle à la messagerie centrale et d'emprunter la voie A comme Annuaire : annuaire@associationdescorrecteurs.fr

Formation

Webinaires

25 janvier : « Graphisme et typographisme » | Christophe Burine (directeur artistique) et Noëlle Rollet (adhérente), 31 personnes.

Les maquettistes ne se voient plus enseigner les signes de correction ; envisager de proposer un petit tableau récapitulatif à l'infographiste interlocuteur.

Sans exhaustivité, d'autres conseils : rendre nos interventions sur un PDF plus visibles en surlignant l'objet du délit avant de lui adjoindre une bulle de commentaire, bien indiquer au maquettiste de vérifier la colonne des échanges à droite pour éviter de louper un commentaire. Les enrichissements peuvent pâtir du copicollage ; les feuilles de style du fichier de la préparation de copie sous Word sont un antidote mesuré lors de l'import sous InDesign, d'où cet excellent conseil de Marie-Christine R. dans l'assemblée : l'infographiste peut supprimer nos feuilles de style en optant pour « remplacer par » ses propres feuilles de style.

Formation par les pairs

30 janvier : « Toggl », 5 personnes.

Après le logiciel Zotero, c'est Toggl (logiciel de gestion du temps) qui a été présenté par le biais du forum, cette fois par Emmanuelle Billant. Christelle après un mois d'utilisation est conquise.

N'hésitez pas à proposer de telles interventions entre adhérents ; Armelle crée là aussi un lien de connexion. Nous en sommes informés dans les mails envoyés « En ce moment sur le forum », les lire est toujours instructif !

Tarification

Grille tarifaire

Le pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de la direction régionale interdépartementale de l'Économie, de l'emploi, du travail et des solidarités a répondu à Laure : L'ACLF a-t-elle le droit de diffuser des fourchettes de tarifs auprès de ses adhérents ?

Réponse (figurera sur le site) :

« En tant qu'association professionnelle, la diffusion d'une grille tarifaire des prestations à vos adhérents serait donc susceptible de constituer une restriction de concurrence contraire aux articles L.420-1 du code de commerce et 101 paragraphe 1 du TFUE. »

Pénalités de retard

Elles ne peuvent être facturées aux clients non professionnels. Anne-Laure a proposé d'aider le CA sur ce type de question : voir son document explicatif dans la boîte à outils.

Le code de déontologie comme diapason

Julie G-F. signale joindre systématiquement le code de déontologie de l'ACLF à ses devis pour mieux les défendre. Elle a transmis l'échange qu'elle a eu avec un donneur d'ouvrage (grand éditeur) et auprès duquel elle a obtenu gain de cause. Anonymisé, l'échange figure en annexe.

Nathalie T. (adhérente de Genève) a signalé une publication sur la façon d'évaluer le coût d'un projet. L'ACLF l'a achetée en format PDF : *Pricing a Project : How to prepare a professional quotation, 3rd edition*, une publication du Chartered Institute of Editing and Proofreading
Laure l'a lu : résumé en annexe.

Catherine Magnin donne le *la* avec son article roboratif écrit pour le *Trait d'Union* de l'Arci. Christelle l'a mis récemment en ligne sur le site dans la rubrique « outils ». L'article aborde explicitement l'équation entre la cadence et les autres variables.

Enfin,

Ce compte rendu est long, car l'ordre du jour du CA était dense.

Annexe

☛ Dialogue entre une correctrice et un donneur d'ordre éditeur

[Au sujet d'une relecture d'épreuves d'un roman de 566 000 signes]

Le donneur d'ordre écrit :

« Pour ce travail nous pouvons vous proposer un tarif de 950 €. »

J. G-F.

Concernant le budget pour ce titre, j'avais proposé en décembre un budget de 1200 €.

Il m'est difficile de travailler pour moins, le texte représentera presque 38 heures de travail pour moi, et je percevrai la moitié de la somme facturée. Je devrais normalement vous proposer 1400 € de budget (2,5 € le mille de signes), mais je sais que vos comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) sont serrés ; ce que je proposais représente déjà un effort pour moi.

Le donneur d'ordre (réceptif)

Je comprends évidemment. Et je vais justifier le montant plus haut que prévu sur le CEP auprès de ma cheffe, ce n'est pas un problème.

Ce qui me gêne le plus, c'est d'avoir des tarifs différents selon les collaborateurs, je ne trouve pas cela juste. Je vais tâcher de voir s'il est possible que nous rectifiions nos tarifs à la hausse. En effet, cela peut paraître injuste que les prix soient différents selon les personnes — prochain combat!

J. G-F.

Merci de votre réponse et de votre démarche ! Depuis que les correcteurs sont hors des maisons, chacun fixe ses prix en fonction de son expérience, de ses coûts...

En ce qui me concerne, je fixe mes cadences sur les recommandations de l'Association des correcteurs de langue française, qui sont elles-mêmes inspirées de l'ancienne convention collective. Et encore, il faudrait appliquer + 10% au nombre de signes total pour être vraiment juste (le comptage informatique des signes n'est pas complètement représentatif du travail effectué). Bref, long débat... mais cette profession (ubérisée) est soumise aux « lois du marché ». C'est un peu triste... N'hésitez pas à me mettre en contact avec votre cheffe s'il y a besoin de plus de clarté ou d'informations.

☛ *Pricing a Project : How to prepare a professional quotation, 3rd edition*, une publication du Chartered Institute of Editing and Proofreading

Résumé

Donner un tarif implique quatre éléments principaux :

- les implications du travail ;
- la connaissance fine de son rythme, sa cadence de travail ;
- la connaissance des éléments qui peuvent aller de travers ;
- la connaissance des tarifs pratiqués pour ce genre de travail.

De nombreux clients ne connaissent plus les différences entre préparateurs de copie, éditeurs, secrétaires d'édition ou de rédaction, réviseurs, correcteurs, et cætera. Les frontières sont devenues floues, ce qui rend la tâche de donner un tarif encore plus difficile qu'elle ne l'était. Pour évaluer son temps de travail, il faut au fur et à mesure garder des données des travaux effectués. Combien de temps est-ce que j'ai mis pour corriger ce projet, pour préparer cette copie ? Il ne faut pas oublier de prendre en compte les pauses dans son travail, le temps de boire un thé ou de boire un verre d'eau et puis de se reposer un peu. Il faut aussi penser au temps consacré aux tâches administratives : comptabilité, planning, évaluation des coûts, réponses aux demandes, formation (que ce soit en suivant des formations reconnues, ou en révisant certains manuels, en revoyant certaines règles), recherche de matériel...

Dans un marché concurrentiel, il y a un fort risque de nivellement par le bas.

En 2022, au Royaume-Uni, on estime que, pour vivre décemment, une personne célibataire doit gagner 25 500 £. Un couple avec deux enfants, 43 400 £. Il faut avoir ces notions en tête avant de calculer son tarif. Il est utile de rappeler qu'un salaire inclut l'assurance maladie, la retraite, la formation professionnelle, des coûts de bureau (l'électricité, l'informatique, le téléphone, et cetera), une assurance professionnelle, les vacances, les congés maladie, les congés parentaux. Deux modes de calcul de tarif peuvent être intéressants pour les prestataires de services. Se référer à l'équivalent du :

- tarif horaire d'un employé et le doubler ;
- salaire annuel d'un employé et le diviser par 1 000 (40 000 £ par an équivaut à un taux horaire pour un *freelance* de 40 £ par heure).

Il est intéressant de pratiquer divers tarifs selon la complexité du projet, le niveau d'expérience, le niveau de compétences requis, le statut financier du client et l'urgence du travail.

Il est important de réévaluer ses propres tarifs fréquemment, au moins tous les ans. Juste pour vérifier les prix de la concurrence, mais aussi pour rendre compte de l'expérience professionnelle qui a grandi et des formations suivies.

L'équation de base pour donner un tarif pour la plupart des projets éditoriaux = temps × taux horaire + coûts.